



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 28 juin 2017 à 20h15, Salle communale, Enges

Présidence : M. Thierry Adatte

Présences : Effectif : 11

À l'appel : 11

Excusés : 0

Absent : 0

Sont excusés : -

Sont également présents : Mme Daniela Catalano, administratrice communale

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017
3. Comptes 2016 :
 - 3.1. Rapport du Conseil communal.
 - 3.2. Rapport de la commission du budget et des comptes.
 - 3.3. Rapport de l'organe de révision au Conseil général sur les comptes annuels 2016.
4. Adaptation de l'arrêté relatif à la taxe d'estivage. Rapport à l'appui.
5. Adaptation du règlement général du Conseil d'établissement scolaire d'Enges. Rapport à l'appui. Nomination d'un organe de révision pour les comptes 2016 :
6. Motions et interpellations
7. Communications du Conseil communal
8. Questions et divers

1. Appel

M. Thierry Adatte, président :

Ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et informe l'assemblée que désormais les rapports et arrêtés ne seront plus lus à haute voix.

2. Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017

Mme Constanze Bonardo :

Ce PV est très complet, assez long à lire je trouve. On trouve que ce serait peut-être envisageable de faire quelque chose de plus court, de plus résumé. Car ce n'est pas forcément nécessaire qu'on ait un document aussi complet. Ça ferait surtout économiser du temps à la personne qui le fait. Vous savez combien d'heures elle a passé à faire ce PV ?

M. Claude Gisiger, Conseiller communal :

Oui, 30 heures. Le problème de la synthèse c'est qu'il faut que la personne soit là pendant les débats, il faut qu'elle connaisse à fond les dossiers pour pouvoir valablement faire une synthèse, respecter les nuances de chacun, sans compter que les débats sont assez peu structurés et c'est un gros travail aussi. Nous nous sommes renseignés et les autres communes font toutes du mot à mot. Le travail de la synthèse reviendrait sûrement au même, point de vue heures de travail, que le mot à mot.

Mme Constanze Bonardo :

Je ne suis pas tout à fait d'accord. Je pense que si la personne vient pendant la séance (2 heures) et ensuite elle met 10 heures, c'est déjà compté large, pour faire le PV. Ce qui ramène à 12 ou 13 heures le tout. C'est aussi un coût important, je trouve ça un peu exagéré d'avoir une chose pareille pour une petite commune comme nous.

M. Christophe Aubert :

On doit garder le document combien d'années officiellement ? Les formats audios sont conservés aussi ? Ce que nous avons discuté, ce serait de faire un PV résumé et de conserver le format audio qui, lui, serait conservé pour le mot à mot.

M. Claude Gisiger :

C'est une possibilité. Pour nous, le problème c'est vraiment la connaissance des dossiers. Quand on parle de comptes et budgets, pour la personne ce n'est pas forcément facile de suivre. C'est Daniela qui connaît le mieux les dossiers et si nous disons que c'est elle qui fait le PV de synthèse, c'est des heures en moins qui seront

attribuées à Daniela, donc ça coûte aussi. Val-de-Ruz procède de cette manière (mot à mot), St-Blaise aussi. Le mot à mot est la manière la plus simple de le faire.

Je retourne la question à l'ancien secrétaire du Conseil général qui faisait les PV de synthèse combien de temps ça lui prenait ?

M. Thierry Adatte, président :

Ça prenait 8-9 heures, je n'enregistrais pas. Ça prend du temps, mais l'avantage de prendre des notes c'est que c'est plus court, ça c'est clair. Une personne qui travaille à 20 % pour la commune, c'est très difficile de pouvoir faire une synthèse de 28 pages, car elle ne peut pas être au courant de tout. Je pense qu'avec l'habitude ça ira plus vite. Ça serait bien que le Conseil communal réfléchisse à une solution plus adéquate.

Au conseil de faculté de l'université de Lausanne, il y a un PV mot à mot et une synthèse du PV. D'une page et demie, la synthèse c'est 3 phrases, les décisions. Ça peut être une solution.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017 est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2016

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Le Conseil communal a fonctionné à 3 tout le premier semestre de 2016, puis pour le 2^{ème} semestre nous avons eu le renfort de M. Michael Templer. L'année dernière les activités des autorités communales ont été marquées par le projet de fusion, s'en est suivie de l'organisation des élections du 23 octobre 2016 avec un résultat réjouissant puisque l'effectif du législatif et de l'exécutif sont désormais au complet.

Du côté de l'administration un point important, c'est qu'il y a eu pour 2016/2017 deux changements fondamentaux dans la manière de travailler, d'une part le passage de notre registre des habitants sur ETIC et puis la même chose pour le budget et les comptes avec un nouveau logiciel, ce qui fait que les comptes présentés sont encore sur l'ancienne forme, puisque on a non seulement changé l'outil informatique, mais aussi la méthode puisqu'on a passé à MCH2 comme vous l'avez déjà remarqué dans la présentation du budget 2017. Enfin, je rappelle que deux membres éminents du conseil communal, M. Jean-Michel Simonet et M. Heinz Etter, ont quitté l'exécutif après très bons services. J'en profite encore pour remercier Jean-Michel Simonet, ici présent.

M. Michael Templer, conseiller communal :

Pour ce qui est des comptes 2016 de la commune d'Enges, ils ont été clôturés et approuvés par la fiduciaire Pointet, suite à un contrôle restreint. Une copie des comptes vous est parvenue et la commission financière s'est réunie le 15 juin.

Comme on pouvait s'y attendre l'excédent de recettes budgété qui était de CHF 1'000.- n'a pas été atteint et l'année s'est soldée avec une perte de CHF 68'000.-, qui se compare favorablement avec la perte de 2015 de CHF 94'000.-.

Les recettes pour 2016 de CHF 848'000.- sont inférieures au budget de CHF 119'000 et de CHF 44'000.- par rapport à l'année précédente. Ceci suite à une provision de CHF 75'000.- pour une recette fiscale que nous pensons devoir ristourner en 2017. Les charges pour l'année 2016 de CHF 917'000.- sont inférieures au montant budgété de CHF 50'000.- et de CHF 70'000.- par rapport à l'année précédente.

La plupart des coûts ont été bien maîtrisés en 2016 dans une conjoncture difficile avec en plus l'obligation d'établir l'antenne parascolaire des « Petits Enges » chose réalisée à temps et avec une maîtrise des coûts exemplaire.

Etant donné que la commune ne maîtrise que quelques 80% des charges et bénéficiant d'un hiver doux, ce qui a permis d'économiser quelques CHF 50'000.- par rapport à l'année 2015, la commune s'en est sortie relativement bien en 2016. La grande inconnue est l'impondérable des intentions spécifiques de l'Etat qui pourrait mettre au-delà de CHF 100'000.- supplémentaires en termes de charges ou de réduction de la péréquation, donc la commune n'a pas les moyens d'assumer avec le niveau de fiscalité actuel. Nous faisons tout notre possible avec l'aide de l'ACN pour pallier à ce risque.

Il y a deux chantiers administratifs, voir comptables, qui nous sont imposés et en cours, qui doivent être terminés cette année. Ceux-ci vont demander un investissement important en heures de travail et en budget financier non encore établis, ni budgété. Ces deux activités sont la réévaluation du patrimoine financier et l'établissement des contrôles internes.

Finalement, le Conseil communal tient à féliciter le personnel administratif pour son dévouement et son travail exemplaire.

M. Thierry Dubois :

Vous dites que la commune maîtrise 80 % des charges, ce ne serait pas l'inverse, 20 % ?

M. Michael Templer, conseiller communal :

Oui, on maîtrise entre 20 et 30 %.

Les comptes sont passés en revu.

0. Administration

Mme Constanze Bonardo :

p. 3 - 020 490 00 : Imputations internes. C'est marqué chapitres 71 et 72, mais on n'a pas trouvé où c'était.

Claude Gisiger, conseiller communal :

71 c'est les eaux et 72 les déchets. C'est le décompte des heures du personnel administratif par rapport à ces deux postes, qui sont imputés sur l'administration.

1. Sécurité publique

M. Gilles Christen :

p.7 – 160 351 00 : Qu'est-ce que la participation à la nouvelle PCI ?

M. Claude Borel, conseiller communal :

Nous faisons partis d'un syndicat intercommunal de la protection civile qui est en train de réfléchir à ces activités et il est même éventuellement question d'une fusion avec les pompiers volontaires, car finalement c'est des états-majors qui se paient. Quand on dit qu'on n'a aucun pouvoir d'influencer cette partie des comptes, ce n'est pas tout à fait exact dans la mesure où on peut se battre, par exemple, pour regrouper la protection civile avec les pompiers des états-majors un peu redondants, avec des compétences assez analogues. Mais pour le moment ce sont des chiffres qui nous sont indiqués, qui est un partage par tête d'habitants.

2. Enseignement et formation

M. Michel Vesco :

p.9 – 210 318 03 : L'orthophonie, pourquoi ce n'est pas quelque chose qui est pris en charge par l'EOREN ?

M. Claude Borel, conseiller communal :

La loi confie cette tâche en partie aux communes et en partie au canton. Ça ne dépend pas de l'EOREN.

Thierry Adatte, président :

239 361 02 Bourse d'étude : Est-ce qu'il y a beaucoup de personnes ici qui bénéficie d'une bourse d'étude ?

M. Claude Borel, conseiller communal :

La loi sur les bourses prévoit une répartition entre le canton et les communes, ça ne dépend pas du tout de nos petits génies locaux qui veulent poursuivre une formation. On est peut-être entrain de subventionner le petit génie de la Côte-aux-Fées.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question

4. Santé

Pas de question

5. Prévoyance sociale

Mme Constanze Bonardo :

540 365 99 Les Petits Enges : Il y a CHF 16'505.- ; on refacture une partie ? On ne supporte pas tout ?

M. Claude Borel, conseiller communal :

Dans ce qui a été mentionné sous les « Petits Enges », il n'y a pas que ce qui a été versé à Cornaux pour l'enseignement, mais il y a aussi certains travaux d'adaptation, d'aménagement des locaux. Mais on a aussi reçu des subventions, ce qui fait que ce n'est pas la totalité de la dépense que ça a représenté. On aurait pu passer ces dépenses sous investissements, mais ça n'a pas été fait de cette manière car finalement il s'agissait de sommes assez modestes, ça représente environ CHF 10'000.- et notre part à l'enseignante qui a été engagée par Cornaux c'était CHF 12'000.- et en déduction viennent des subventions, y compris une partie des subventions que nous payons de manière générale pour nos enfants qui sont dans des structures parascolaires et ces subventions sont payées que les enfants soient à Enges ou dans une autre commune.

6. Trafic

Mme Maryline Sunier :

620 314 07 Jalons/pare-neige par tiers : Est-ce que cette année vous allez continuer à remettre des pare-neiges ?

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Je n'ai pas imaginé que nous allions arrêter.

Mme Maryline Sunier :

Il y a certaines places où ce n'est plus nécessaire d'installer ces pare-neiges, surtout avec la fraiseuse à neige qu'on a, ce n'est plus vraiment d'actualité pour certains endroits.

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

C'est assez technique pour moi, mais je peux en discuter avec Frédéric Reichen et réévaluer le besoin. Car tu dis que nous avons des hivers trop peu enneigés ?

Mme Maryline Sunier :

Il y a ça, mais aussi avec les nouvelles machines qu'on a, on peut aussi travailler d'une manière différente d'avant.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Les derniers hivers montrent que les pare-neiges restent nécessaires à certains endroits, notamment la montée au Brisecou, il suffit qu'il y a un peu de bise... Passer le chasse-neige ou la fraiseuse ne change pas le problème, le problème c'est le champ à côté qui est chargé de neige très fine et ça forme des congères. C'est pour ça que l'on met des pare-neiges.

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

J'étudierai la question avec Frédéric Reichen.

7. Protection, aménagement de l'environnement

Thierry Dubois :

p.23 – 700 352 00 – service technique intercommunal : je vois que nous sommes CHF 5'000.- en dessus du budget, est-ce que c'est une tendance qui va continuer pour l'année ou est-ce que c'est une des choses qu'on ne maîtrise pas du tout ?

Claude Gisiger, conseiller communal :

Il s'agit du service technique intercommunal qu'on partage avec le Landeron, Cressier, Lignières et Enges. Pour faire simple, la somme des interventions, des travaux, à part ce qui est du ressort communal, est répartie selon une clé de répartition, selon les heures que les employés de ce service passent pour chaque commune. Il y a déjà eu lors du dernier Conseil général des interventions à ce sujet et je suis en train de voir ce qu'il est possible de faire. Nous avons deux problèmes qui péjorent notre situation, le premier est que notre système n'est pas entièrement télégéré, nous n'avons pas de suivi à distance, ce qui implique que les gens doivent venir sur place, ce sont des heures en plus qui nous sont facturées et puis nous avons encore un rattrapage à faire sur certains contrôles qualité. C'est en discussion.

Mme Constanze Bonardo :

Dans le PV, il était marqué qu'une séance avec la commission de salubrité publique était prévue pour discuter de tout ça. Est-ce que c'est prévu dans un prochain temps ?

Claude Gisiger, conseiller communal :

Oui on peut organiser une séance.

8. Economie publique

Pas de question

9. Finances et impôts

M. Michel Vesco :

Je voulais juste ajouter par rapport aux comptes, que lors de la préparation du Conseil général, il y a déjà pas mal de questions qui ont été posées et auxquelles on a pu répondre grâce à la commission financière.

3.2 Rapport de la commission du budget et des comptes :

Michel Vesco :

Le rapport qui a été fait par le Conseil communal était déjà très complet et finalement quand on compare un budget aux comptes réels, ce qui est intéressant c'est les écarts et chaque écart a bien été expliqué. Donc finalement, pour ne pas faire le rapport d'un rapport on a plutôt résumé les questions qu'on avait en plus.

3.3 Rapport de l'organe de révision au Conseil général sur les comptes annuels 2016.

Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité.

M. Thierry Adatte, président :

Remercie Mme Daniela Catalano, administratrice communale, pour son travail.

4. Adaptation de l'arrêté relatif à la taxe d'estivage.

Mme Maryline Sunier :

Quand j'ai reçu cet arrêté, j'ai été étonnée que la commission des pâturages ne soit pas allée avec vous à la CNAV.

M. Michael Templer, conseiller communal :

Isabelle Augsburger et moi-même sommes allés à la CNAV et ils nous ont expliqué comment fonctionnait le système, car nous sommes des néophytes, et ils ont proposé qu'au lieu d'avoir une taxe par journée, par différents types de bétails, qui est assez complexe à administrer, que c'était possible d'avoir une taxe unique par animal pour la saison. Et nous avons choisi de passer du système journalier au système par saison. Nous avons rédigé l'arrêté, qui vous est proposé, dans ce sens là. Il y a eu une discussion au niveau de la commission, qui est composée d'agriculteurs et ils ont donné leur point de vue, tous n'étaient pas unanimes, mais on s'est mis d'accord que c'était une possibilité qui était acceptable.

Mme Maryline Sunier :

C'était juste pour dire que j'étais un peu déçue car j'avais aussi des questions à poser, comme je suis nouvelle dans cette commission.

M. Michael Templer, conseiller communal :

Nous avons dû le faire in-extremis...

Mme Maryline Sunier :

C'est pour ça que je n'ai pas pu participer à ladite séance. En parlant de cette commission, j'aimerais savoir s'il est possible de faire ensemble un règlement ?

M. Michael Templer, conseiller communal :

J'allais justement ajouter ça. Avec l'aide de Claude Gisiger on a un projet, on va probablement soumettre à la commission des pâturages avant le Conseil général de fin d'année, un règlement. On a une esquisse de règlement, mais ce n'est pas quelque chose de définitif

Mme Maryline Sunier :

Est-ce qu'il serait possible que je participe ?

M. Michael Templer, conseiller communal :

Oui, de toute façon la commission tablera sur ce règlement.

M. Pierre-André Geiser :

Au sujet du règlement des pâturages, je suis allé sur internet et il y a X règlements des pâturages et j'en ai tiré un exemple du règlement de la commune de Diesse et il

pourrait correspondre à notre commune. Je pense qu'on pourrait se baser sur celui-ci.

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

Je suis aussi entrain de regarder avec les communes de Lignièrès et du Landeron.

M. Thierry Adatte :

Je suis un peu interpellé par le fait qu'on fait une proposition de modification concernant cette taxe d'estivage, qui de surcroît est rétroactive, alors qu'on change tout le système... Alors qu'il y'a une absence de règlement concernant les pâtures. Ce n'est pas un peu précoce de proposer cette modification alors qu'au sein de la commission des pâtures il n'y a pas vraiment d'accords sur le règlement ?

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

Au niveau juridique, actuellement, il n'y pas du tout de règlement dans la commission d'estivage, donc c'est une organisation Engeoise... Mais c'est vrai qu'il fallait revoir cet arrêté parce qu'il ne tenait plus la route, il était un peu vieillot et en plus l'arrêté n'était pas suffisamment explicite par rapport à la facturation, comme elle était faite et appliquée depuis plusieurs années et acceptée par tout le monde. Cet arrêté a été mis à jour, d'une part pour qu'il corresponde à la réalité et d'autre part pour qu'il soit adapté à la législation actuelle. L'idée était qu'il rentre en vigueur pour cette saison 2017.

Mme Maryline Sunier :

Je pense qu'il faudrait aussi informer ceux qui ont leurs bêtes là-haut, il y a peut-être certaines personnes qui ne sont pas de la commune qui seraient peut-être choquées des changements par rapport à ceux qui sont hors-commune. C'est aussi pour cela que 2017 ça nous choque un peu.

M. Christophe Aubert :

Je pense surtout que l'aspect principal, c'est l'aspect financier. Si il n'y a pas de changement pour l'estivage des bêtes, c'est ça qui devait être discuté en fait, pour les personnes qui ont mis des bêtes en haut et qui ne seraient pas averties d'un potentiel changement. S'il n'y a pas de changement, à part la procédure administrative ça n'entraîne pas grand changement, à part si il y a une augmentation des taxes, légalement ça devrait être avisé.

M. Thierry Adatte, président :

Pour résumer, le fait que ce soit rétroactif alors que les gens ne sont même pas avertis pose problème. Ne serait-il pas mieux de revoir cet arrêté pour 2018 avec une concertation avec ladite commission et un règlement ad-hoc ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Le problème c'est l'ancien arrêté. L'ancien arrêté, au niveau financier par rapport au nouveau, le nouveau ne change pas grand-chose au niveau de la taxation. On passe à un système forfaitaire, ça simplifie considérablement les décomptes, puisqu'avec l'ancien système on doit décompter par tête de bétail avec le nombre de jours passés, etc... En déduction ensuite il y a des corvées que font les agriculteurs sur place. Au niveau financier, que ce soit au niveau du temps d'estivage, la somme payée pour le temps d'estivage, des corvées et autres, ça ne change rien. Par contre, la durée minimum qui donne droit au paiement et ristourne des agriculteurs, elle passe de 115 jours à 100 jours et je crois savoir qu'il y a eu quelques problèmes les dernières années pour arriver à cette limite de 115 jours car il n'y avait plus assez de nourriture sur place pour le bétail. C'est aussi un nouvel élément de cet arrêté, d'une part simplifier le travail de l'administration, d'autre part de réduire la limite d'estivage minimum et ça c'est favorable aux agriculteurs.

La question du règlement, à mon avis, est différente, c'est régler le fonctionnement de la commission. Cette commission, est une commission du Conseil général, la seule chose que dit le règlement c'est qu'il faut que ces gens soient compétents. Le règlement nous pouvons tout à fait le changer en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres communes. Cette taxe d'estivage, le but qu'elle soit rétroactive, ce n'est pas une entourloupe, c'est plus facile pour tout le monde, ça clarifie aussi les taxes et ça simplifie l'administratif.

M. Thierry Adatte, président :

Merci pour ces précisions, mais je ne pense pas que c'est le contenu de l'arrêté, c'est-à-dire la discussion sur les taxes, qui posait un problème. Le problème c'est la rapidité de la chose et le fait que ce soit rétroactif, parce qu'il y a des gens qui ne sont pas avertis et c'est embêtant parce que les bêtes sont déjà aux pâtures. C'est ça qui est un peu choquant, et nous nous posons la question s'il ne fallait pas remettre ce vote, au lieu de le refuser, de reporter le débat en 2018 avec peut-être une adaptation en fonction des discussions avec les gens concernés.

M. Michel Vesco :

Ce qu'on a discuté par rapport à ça, je remarque finalement, ce n'est pas tellement des points sur l'arrêté qui posent problèmes. L'arrêté au contraire arrange tout le monde, car la problématique que je n'avais pas comprise c'est ces fameux 100/115 jours. L'année passée il y a dû avoir un arrangement, car sinon les agriculteurs ne recevaient pas de primes d'estivage parce qu'ils ne les ont pas laissés 115 jours, alors qu'ils ne pouvaient pas les laisser 115 jours car les bêtes étaient entrain de brouter des racines... Donc je trouve logique de faire baisser ces jours le plus rapidement possible et ça ne remet pas en question les points qui posaient problème.

Mme Maryline Sunier :

Il y a quand même un problème au niveau de ceux qui ne sont pas domiciliés sur la commune d'Enges et qui ne reçoivent pas la prime d'estivage et il y a certaines personnes qui pour l'instant sont là-haut et que nous ne savons pas si elles resteront en 2017 sur la commune ou bien partiront de la commune. Donc du coup, eux n'ont pas non plus de prime d'estivage.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

La règle n'a pas changé par rapport à avant. Cet arrêté d'estivage on en parle depuis plusieurs années, car il y a eu au sein de la commission ces problèmes de durée minimale d'estivage. Nous pensons, et c'est confirmé par la CNAV, que cet arrêté est plus favorable que l'ancien. D'une part pour les agriculteurs et d'autre part ça simplifie le travail administratif. C'est le choix qui se présente, comme a dit Michel Vesco, ça sert à quoi d'avoir un arrêté, si après dans la réalité on doit tordre certaines règles parce que la nature obéie à des règles qui ne sont pas celles de l'arrêté.

M. Pierre-André Geiser :

Ça c'était suite à une volonté de la commission des pâtures de la législature précédente, on avait pris contact avec le Conseil communal et on avait soulevé ce problème. Ils avaient été d'accord de jouer le jeu l'année passée, mais je ne sais pas si ça pourrait se reproduire pour cette année si l'arrêté n'est pas voté ce soir.

M. Thierry Adatte, président :

En quoi cet arrêté péjore les gens s'il était voté directement ce soir ?

Mme Maryline Sunier :

La prime d'estivage.

M. Michel Vesco :

Les subventions sont reversées différemment, mais sont toujours versées. Donc que certaines personnes ne soient plus considérées comme habitants d'Enges ou pas, et que ce soit avec l'ancien arrêté ou le nouveau, ça n'aura rien changé il me semble.

M. Thierry Adatte, président :

Je propose que l'on passe quand-même au vote, puisque cet arrêté ne va pas changer grand-chose. Et j'abonde dans le sens qu'il faut aller de l'avant si cet arrêté a été prôné par la CNAV, le reste sont des problèmes internes qui ne seront pas changés si on ne vote pas.

Je propose que l'on passe au vote.

L'arrêté est accepté par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

5 Adaptation du règlement général du Conseil d'établissement scolaire d'Enges. Rapport à l'appui. Nomination d'un organe de révision pour les comptes 2016

M. Claude Borel :

Nous avons depuis un certain nombre d'année une commission scolaire d'Enges qui s'occupe uniquement de l'école. Il est apparu judicieux qu'avec la création de la structure, cette commission, qui de toute façon est avant tout consultative, s'occupe à la fois de l'école et de l'accueil parascolaire. St-Blaise et Marin n'ont pas de commission de ce genre, mais ils ont une association des parents d'élèves qui intervient. Nous ça structure un peu les parents d'élèves et ça permet d'avoir une vision globale de l'école et des possibilités d'accueil. Donc ce ne sont pas des changements fondamentaux. Je me suis en peu inspiré de Cornaux et Cressier, parce que le Landeron a créé une commission scolaire locale. Mais il faut dire que ces commissions scolaires ce n'est plus comme dans le temps, où il nommait les enseignants, ils avaient 36 compétences qui n'existent plus et qui appartiennent maintenant au comité scolaire du Bas-Lac (ASCOBAL). Donc c'est une modification cosmétique, mais avant tout symbolique qui a été présentée dans les délais à la commission scolaire d'Enges qui l'a approuvé à l'unanimité.

M. Thierry Adatte, président :

Il y a aussi une commission inter-collèges où certains membres de cette commission siègent aussi, on y parle non-seulement des problèmes d'Enges mais aussi des problèmes des autres collèges. C'est aussi un moyen de faire le lien.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

6 Motions et interpellations

Aucunes motions, ni interpellations.

7 Communications du Conseil communal

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Il y a trois points dont je veux vous parler ce soir.

1er point c'est les clos, le dossier est toujours au stade de projet, on est toujours en discussion avec le propriétaire, l'architecte, etc... Les derniers plans devraient arriver tout prochainement pour que l'on puisse se pencher dessus attentivement avec notre architecte-conseil. Mais pour l'instant le dossier n'a pas beaucoup avancé. Une étude hydraulique a été effectuée dans ce cadre là. Le Conseil communal a toujours la volonté d'intégrer ce projet de la meilleure manière dans la commune, que ce soit au

niveau des infrastructures, de l'architecture et de toutes les implications que ça va avoir.

2^{ème} point c'est l'utilisation des biens immobiliers de la commune, nous avons cette salle communale ici et le pavillon, compte-tenu de la situation financière de la commune qui n'est plus aussi bonne que ce qu'elle était il y a quelques années, le Conseil communal a prévu de revoir les tarifs de location de la salle communale, qui sont extrêmement bas, mais également de fixer une location pour l'utilisation du pavillon. Le principe serait le suivant : la location du pavillon deviendrait ouverte aux externes, les personnes hors-commune, mais les habitants d'Enges bénéficieraient d'un tarif préférentiel pour utiliser le pavillon. Cette mesure se justifie pour plusieurs raisons, premièrement l'état des finances communales, on estime que la commune ne peut plus faire de cadeaux comme elle le faisait. Ensuite la pratique de location des biens communaux, je pense qu'Enges est la dernière commune qui met encore gratuitement à disposition de ses habitants une infrastructure telle que le pavillon, avec l'électricité, un couvert, des stores, ce genre de choses. Le besoin pour la commune de rentrer dans ses frais, c'est minime, mais il y a quand-même des frais d'électricité, des frais d'entretien, il y a maintenant les toilettes et on loue cette cabine, donc nous devons quand-même pouvoir rentrer dans nos frais par rapport à la location qu'on paie pour cette cabine. Et puis peut-être aussi l'amélioration de la structure, pour l'instant tout va bien, mais peut-être qu'il faudra une fois refaire le toit, prévoir certaines choses pour la protection des nids d'oiseaux, des tables, etc... et pour cela il faut certains fonds et actuellement la commune est déficitaire, donc l'idée c'est qu'on puisse rentrer dans nos chiffres. C'est aussi valoriser ce bien, c'est donc de donner les moyens à la commune d'entretenir ce pavillon.

Le Conseil communal est conscient du bouleversement que cela pourrait créer chez certains Engesois qui étaient attachés à certains privilèges, c'était important pour certains de pouvoir utiliser ce pavillon gratuitement, mais la situation économique de la commune, je l'ai dit, d'une part et la situation démographique, notamment avec cette arrivée prochaine de la population de ce nouveau quartier des Clos et ça va modifier le visage démographique de la commune. Ces éléments nous imposent de revoir le système actuel qui ne correspond plus à une gestion dynamique des biens communaux, il faut quand-même le dire.

3^{ème} point ; une information, le Conseil communal envisage de vendre le hangar des pompes dont la commune n'a plus l'utilité, à la personne qui a acheté le terrain à côté, M. Sébastien Mauron. Ce monsieur a acheté la parcelle adjacente à celle du hangar des pompes pour y installer son entreprise de paysagiste, donc pour l'instant nous sommes en tractations, j'espère que ce sera réglé d'ici la fin de l'année.

Mme Constanze Bonardo :

Le 1^{er} point, pour les Clos est-ce que nous avons une idée maintenant du nombre d'appartements, de familles, qui sont prévues dans ce dernier projet ?

Mme Isabelle Augsburg, conseillère communale :

Le nombre de maison n'a pas changé, c'était 3 gros bâtiments de même densité pour la partie contre le restaurant du Chasseur et puis 11 maisons de 3 appartements pour la partie située en faible densité d'aménagement. Ça c'était les derniers projets, ça fait plus d'une centaine d'habitants. Il y a très peu de grands appartements, donc ce ne sera pas forcément que des familles, il y a aussi des petits appartements de 2 pièces. Rien n'est encore définitif, nous n'avons pas encore officiellement les plans, les derniers plans, nous ne les avons pas encore reçus.

M. Thierry Dubois :

Concernant le 2^{ème} point, j'approuve le fait de devoir louer le pavillon, c'est une bonne idée. Par contre, comment va se faire le contrôle, car c'est ouvert tout le monde y a accès d'une manière plus ou moins facile, il y a le terrain de pétanque, comment prévoyez-vous cette gestion ?

Mme Isabelle Augsburg, conseillère communale :

Pour l'instant, rien n'est encore fixé, mais j'imagine qu'on va partir sur la pratique actuelle, quand quelqu'un réserve le pavillon il a droit de l'utiliser. Si quelqu'un veut l'utiliser un soir et qui se dit au dernier moment « je vais voir s'il est loué » il ne pourra pas.

M. Thierry Dubois :

On ne va pas engendrer des frais pour mettre une clôture ?

Mme Isabelle Augsburg, conseillère communale :

Non, ce n'est pas prévu.

M. Michel Vesco :

J'ai encore une question par rapport à ce pavillon, s'il est loué surtout à des externes, est-ce qu'il y aura une exclusivité, ça veut dire que du moment où il est loué, on ne peut pas aller avec nos enfants faire du toboggan ?

Mme Isabelle Augsburg, conseillère communale :

C'est plus une question de savoir vivre. J'imagine que suivant la personne qui a loué ça ne la dérange pas si on va faire du toboggan avec ses enfants.

M. Michel Vesco :

C'est clair que même quand ce n'était pas payant, quand il y avait une fête de famille, on n'y allait pas non plus. Je dirais que c'est des règles auxquelles il faudra penser et s'il y a 3 jeunes qui le loue pour faire la fête, est-ce qu'il est fermé au reste de la population ? Et s'il était loué tous les week-ends on le « perdrait » un peu. Je suis conscient que c'est une bonne idée à la base, mais ça pourrait nous faire « perdre » ce pavillon s'il a beaucoup de succès à l'extérieur.

M. Gilles Christen :

Pour rebondir, à mon goût, la place de jeu c'est une chose, le pavillon en est une autre, ça c'est un avis. Dans l'idée de location du pavillon est-ce que ce serait loué qu'à des personnes externes au village ou est-ce que ce serait aussi loué aux gens du village et aux sociétés locales ?

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Oui c'est l'idée et après on sait que, par exemple, Anim'Enges utilise souvent le pavillon, je pense qu'avec les sociétés locales il faut qu'on trouve un arrangement. Mais sur le principe, oui, même si je pense qu'il y aura un tarif préférentiel qui sera pour les sociétés locales. L'idée c'est quand-même que les Engesois puissent en profiter en le louant.

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Ce qui se fait en général dans les autres communes, c'est qu'il y a quelqu'un de l'administration communale qui réunit toutes les sociétés locales du village et elles font le calendrier tous ensembles, comme ça ils ont les priorités.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

C'est déjà le cas pour la salle communale. Il y a des externes qui peuvent louer, il y a quelques mariages par année, et ils paient le prix fort et puis les sociétés, quand il n'y a pas de vente de boissons, la loue à prix préférentiel. Par exemple pour les répétitions du théâtre, ce sont des prix de faveur. Je pense que l'idée est de faire la même chose au pavillon en privilégiant la population locale. Ce n'est pas pour faire du chiffre, mais pour pouvoir couvrir certains frais.

M. Gilles Christen :

Je suis assez d'accord avec le principe, mais j'ai entendu quelqu'un qui a été passablement surpris, alors qu'il avait réservé le pavillon depuis un bon moment de se retrouver avec une facture sans que la population n'ait été avertie. Est-ce que vous allez revenir sur cette décision ?

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

Alors effectivement, j'ai été appelée le soir chez moi pour m'expliquer sur cette location. Ce que j'ai souhaité faire, c'est de traiter toutes les personnes qui avaient réservé le pavillon de la même façon et on a eu les premières locations déjà fin mai et on a essayé aussi d'avoir les toilettes avant ces locations et il a été demandé CHF 50.- par journée pour les toilettes. On n'a rien demandé d'autre. Et l'idée c'était vraiment que tout le monde soit traité sur un pied d'égalité. Alors effectivement, ce n'était pas très agréable pour ces personnes, en même temps, elles avaient quand-même la bonne surprise d'avoir des toilettes, sinon il n'y avait pas de toilettes. Et on a eu beaucoup de pression pour avoir des toilettes. C'est vrai que nous avons eu un problème de timing, mais on a fait au mieux.

Mme Constanze Bonardo :

Car ça coûte combien ces toilettes ?

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

Les toilettes c'est environ CHF 240.- par mois avec un nettoyage par semaine.

Les toilettes sont enlevées avant l'arrivée de la neige et du gel, donc nous ne payons pas de location l'hiver.

Mme Constanze Bonardo :

J'aimerais quand-même qu'on puisse discuter une fois avec Anim'Enges, car nous avons quand-même nos tables là et si vous louez, comment allez-vous gérer les tables, est-ce que la commune rachète les tables ?

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

Oui, il y aura une discussion avec Anim'Enges, car en effet il y a une partie des affaires qui appartiennent à Anim'Enges.

Mme Constanze Bonardo :

Quand les tarifs seront fixés, quand ce sera clair, il faudra avertir la population, faire un tout-ménage. Car on ne peut pas venir comme ça tout d'un coup, hop on envoie une facture. D'ailleurs si vous augmentez les tarifs de la salle communale, il faudra également avertir la population.

M. Christophe Aubert :

Si j'ai bien compris pour l'instant il n'y a que les toilettes qui se louent, on ne parle pas de rétroactif par rapport à la location du pavillon ?

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

Non, il n'y aura pas de rétroactif. On a pris contact avec toutes les personnes qui avaient réservées. Sur le principe, toutes les personnes qui avaient déjà réservées avant on ne va pas leur facturer de location supplémentaire.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Concernant l'étude hydraulique, cette étude vise à vérifier si avec la construction des Clos si on aurait assez d'eau pour les besoins de la population, mais assez en termes d'incendie. Cette étude montre que ce serait bon au niveau eau potable, sous certaines conditions, mais qu'au niveau incendie on n'a pas assez de capacité par rapport aux normes qu'exige l'ECAP. Ça voudrait dire que d'une part il faudrait une nouvelle amenée d'eau depuis le réservoir, ça permettrait de résoudre certains problèmes que l'on a ailleurs, l'autre idée qu'on a ce serait de pouvoir faire un autre système avec l'eau qui vient du Seplet pour avoir cette capacité de réserve suffisante. Mais ça voudrait dire que l'on doit configurer le réseau en amont du réservoir de manière un peu différente, mais ça implique aussi un investissement qui serait assez conséquent, mais qui assurerait une sécurité d'une part d'approvisionnement du village, puisque si on a une centaine d'habitants en plus il faudra quand-même une certaine sécurité en eau, notamment en période de sécheresse. Et puis, au niveau de la réserve incendie ça permettrait aussi d'améliorer la défense incendie jusqu'au fond des Brisecou, où actuellement on est limité avec la pression. Donc on ferait d'une pierre, deux coups. Je précise que cette étude a été faite au frais du promoteur des Clos, la commune n'a pas souhaité investir dans cette

étude, étant donné qu'il n'y a pas encore de projet officiel. Et cette somme sera remboursée, dès qu'il y aura des habitants aux Clos.

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Comme vous savez le car postal dans sa configuration actuelle n'est pas du tout rentable, il est largement en dessous du taux de couverture nécessaire pour assurer le financement de la confédération. Sans financement de la confédération le canton n'assurera absolument aucun coût et donc la ligne est menacée à très court terme. En fait, elle aurait pu déjà disparaître s'il n'y avait pas eu une étude en cours, dont le but était de trouver une solution pour pérenniser la liaison St-Blaise/Enges. Il y a eu 4 variantes qui ont été étudiées, le projet final a été retenu en 2016 approuvé par les 7 communes concernées qui font partie de la conférence régionale des transports et le projet final a été de faire partir le bus depuis le collège d'Enges, de le faire passer par St-Blaise, Marin, Thielle-Wavre et de continuer sur Cornaux, Cressier et le Landeron. C'est entre-autre un projet qui permet aux élèves qui descendent depuis Enges de ne pas changer de bus pour arriver au collège de Marin, d'aller directement jusqu'à Marin-Centre et de sauver la ligne. Nous sommes tout à fait conscients que le nouveau projet crée pas mal de problèmes pour les habitants de Lordel, mais la commune a été confrontée à un choix qui était très simple, c'était cette solution ou alors plus de bus. Nous avons donc choisi de soutenir le projet. Il y a eu les horaires qui ont été mis en consultation pendant deux semaines au début du mois de juin. Pour nous assurer que nous avons un maximum de retour, j'ai demandé à Michel Vesco de faire parvenir un e-mail à tous les parents auxquels on a pu penser, pour qu'ils puissent regarder cet horaire et qu'ils puissent soulever les difficultés, si ça jouait avec les horaires d'école. D'après les réponses, nous avons fait une prise de position que nous avons envoyée au Service des transports, nous avons également envoyé une copie aux autorités scolaires, car normalement, ils nous avaient plus ou moins garantis, que si les horaires du bus ne pouvaient pas être adaptés ce serait les horaires d'écoles qui le seraient. Maintenant, la balle est dans leur camp, le Service des transports a reçu les remarques concernant ces horaires, il y a également les communes de Cressier et la Tène qui ont émis des remarques, et ils sont en train d'apporter quelques modifications à ces horaires et on attend de voir ce qu'il va se passer.

Mme Maryline Sunier :

Quelles oppositions ont soulevé Cornaux et la Tène ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Cressier trouvait qu'il n'y avait pas assez de liaisons en fin de journée pour les personnes qui rentrent du travail, le dernier bus est un peu trop tôt. La Tène ont le même problème que nous, c'est-à-dire que la majorité des élèves sortent à 15h15 – 15h30 et il n'y a pas de bus à cette heure là. Et ils n'ont pas amélioré l'offre à ce niveau.

Mme Maryline Sunier :

Et pourquoi la commune d'Enges n'a pas relevé le point de Lordel ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

On l'a fait.

Mme Maryline Sunier :

Car il y a les élèves, mais il y a aussi le four à pain qui va s'ouvrir plus tard, c'est aussi dans le Parc régional du Chasseral, il y a des appartements, il y a toutes ces choses-là...et c'est 3 minutes de plus.

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Oui mais c'est 3 minutes de trop...Le bus doit faire sa course Enges-Le Landeron en moins d'une heure. Sans quoi on doit engager un 3^{ème} véhicule ce qui fait exploser le coût de la ligne et jamais le canton n'aurait accepté ce projet, car le canton a demandé au Service des transports, un montant d'un million et demi, annuel j'imagine, on devait rester dans les mêmes coûts actuels, il n'y avait pas de négociations possibles.

Maintenant, il y a une chose que j'ai essayé de demander. Le bus part du dépôt à Nods donc quand il part le matin, rentre à midi, repart à 1 heure et rentre le soir, ça fait 4 trajets où il va passer devant l'arrêt de Lordel / Graverueles. Donc j'ai demandé s'ils pouvaient faire ces 4 courses, mais ça n'en fait que 4 et la 1^{ère} est à 6h30.

M. Michel Vesco :

Sauf erreur, il y a une loi dans la constitution qui parle de services universels et il semblerait que dans certains autres cantons, il y a des bus qui desservent, en tout cas quand il y a des écoles c'est sûr, même pour deux élèves. Alors je sais que ce n'est pas très rationnel, mais qu'en est-il de ce service universel ? Est-ce que la Confédération impose quelque chose et après le canton est libre de dire non cette ligne n'est pas rentable ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

C'est déjà la Confédération qui trouve que ce n'est pas rentable, puisqu'elle exige ce taux minimal. C'est-à-dire que les titres de transports et les abonnements doivent couvrir 10% du prix de la demande. S'il n'y a pas ces 10%, ils retirent leur financement de 50%.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

A mon avis, le service universel ne couvre pas le domaine des transports. Il couvre la Poste, télécommunications. Mais dans les transports nous avons un régime de concession et la Confédération fixe des règles qui sont très stricts. Je ne pense pas qu'on va vers des améliorations. Le problème de cette ligne, c'est que vu le bassin de population entre Lignières, le vallon et Enges, nous n'avons quasiment aucune chance de remplir les critères de la Confédération. L'idée c'était de fusionner, donc de densifier la fréquentation sur l'ensemble de la ligne.

M. Christophe Imbaud :

Est-ce que l'idée de plus petits véhicules a été étudiée ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Oui, j'ai vu dans les PV des séances de l'année passée, où je n'étais encore présente, que la question avait été posée plusieurs fois et la réponse de la représentante du car postal a expliqué que ça ne changeait pas fondamentalement les coûts.

Mme Constanze Bonardo :

Il tourne où au Collège, sur la place de parc qui est condamnée ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Non, elle n'est pas condamnée parce que j'ai fait venir un chauffeur et un responsable technique. Ils vont normalement s'arrêter à côté des garages et reculer, il sera en fait perpendiculaire à la route. Donc on va faire des essais une fois concrètement.

Je profite pour vous dire que nous avons mis des radars TCS vers le collège et ici, c'est pour demander des zones à 30 km/h. Ici, au centre du village c'est un projet qui était déjà en cours que l'on relance et on profite de l'occasion pour demander une zone à 30 autour du collège, ce qui n'est pas forcément gagné car c'est hors localité et qu'en théorie on ne peut pas mettre de zone à 30, mais on a argumenté avec la présence de petits enfants (4/5 ans).

Mme Maryline Sunier :

Vous avez pensé au tournoi à six, fête du 1^{er} août, ces choses-là, par rapport au temps qu'il va s'installer sur la place ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

L'idée qui a été soulevée par le chauffeur, c'est qu'éventuellement pendant quelques jours il pourrait tourner à la Croisière.

Mme Maryline Sunier :

C'est ce qu'on aimerait justement. Quand est-ce que l'on aura une réponse définitive ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Je n'ai pas de délai, j'espère que ce sera rapide.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Juste pour confirmer que nous aurons une rentrée de 8 élèves en 1^{ère} Harmos, que malheureusement les 2^{ème} Harmos, comme ils n'auraient été que 2, il a été prévu qu'ils continuent pendant une année à Lignières et St-Blaise. La conséquence c'est que les Petits-Enges ont quand-même pas mal d'intéressés, donc la structure sera ouverte le lundi/mardi de 11h30 à 18h00 et le jeudi/vendredi de 11h30 à 14h00. Je précise que les 1H ont l'école 4 matinées uniquement. Le revers est que si nous avons 8 élèves en plus, ça nous coûtera CHF 56'000.-, les frais augmentent par tête d'élève. Mais c'est la vitalité de la commune. Et indépendamment de la structure, c'est l'école. Mais c'est réjouissant et nous espérons en avoir d'autres encore.

8 Questions et divers

Mme Constanze Bonardo :

On avait parlé à la dernière séance de ces 2 bancs qu'on pensait mettre. On avait proposé un emplacement là-haut. On est allé avec Gilles, on a fait des photos, il a dessiné un plan. Donc l'idée serait d'en mettre un où il y a le pavillon de la jeunesse et l'autre vers la place, en dessous du garage, là où il y a un petit plat. Ça ne va probablement rien coûter à la commune et probablement très peu à Anim'Enges. Donc il n'y a pas de coûts. Un des bancs serait un gros tronc d'arbre, c'est Olivier Pigeon qui organiserait ça, dans lequel serait découpé une assise et l'autre serait simplement un tronc d'arbre coupé en deux. Donc si vous êtes d'accord on va le poser dans le courant de l'automne.

Il n'y aura pas de poubelle, car si on met une poubelle on doit la gérer. S'il n'y a pas de poubelle les gens reprennent leurs détritrus.

Le Conseil communal en prend note.

Mme Constanze Bonardo :

Je vous avais demandé pour le transformateur qu'il y a entre la chapelle et le pavillon, j'ai appelé le groupe E pour demander si ce serait possible de le peindre, car ce n'est pas du plus bel effet. Donc on peut le peindre, ça s'appelle un édicule, il n'y a pas de problème à ça. Ce qui m'ennuie c'est que si le projet des Clos se précise, ils vont probablement profiter de déclasser ce transformateur. Donc j'ai posé la question, que si l'on faisait une jolie peinture sur cet édicule si on pouvait le garder, comme local pour stocker du matériel, par exemple, et le monsieur m'a répondu qu'à 95% c'était ok, mais que probablement d'ici que ça se réalise il sera à la retraite, mais que certainement ses collègues seront d'accord. Donc là-dessus j'ai demandé 2 offres à des graphes, je ne sais pas si vous avez vu les peintures de Kesh à Neuchâtel, il est venu et il a m'en envoyé 2 projets. L'idée qu'il a c'est que comme depuis le pavillon on n'a pas la vue sur le lac, ce serait de faire la vue sur le lac et les 3 autres faces, il ferait quelque chose qui irait avec la chapelle. Le toit serait aussi fait un peu comme la chapelle. Bien sur ceci a un coût, il pourrait être partagé entre le groupe E (je vais faire une demande), Anim'Enges, et peut-être que la commune pourrait participer à moindre mesure et aussi demander à la loterie romande si elle serait d'accord de faire un don.

Le prix avec la préparation (nettoyage, ponçage des murs, antirouille) et le matériel de peinture, s'élève à CHF 6'500.-.

Le Conseil communal en prend note.

Mme Constanze Bonardo :

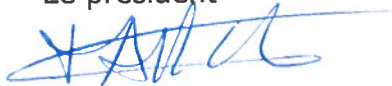
Il me semble qu'il y a une étude qui avait été faite par rapport à l'école et la maison de commune pour la signalisation en cas d'incendie, vous aviez fait une demande à une entreprise spécialisée. Est-ce que vous avez eu une réponse ?

Mme Isabelle Augsburgers, conseillère communale :

C'est en cours, car avec la structure ce sera nécessaire, c'est la législation qui l'impose. Mais on ne peut pas demander à un pompier volontaire de faire ça, maintenant ce sont des personnes qui sont formées et ça implique un coût supplémentaire. Mais c'est en cours, ça va être fait.

M. Thierry Adate, président, lève la séance à 23h15, avec ses remerciements à l'assemblée et leur souhaite un bel été.

Le président

A blue ink signature, appearing to be 'Thierry Adate', written in a cursive style.

Thierry Adate

Le secrétaire

A blue ink signature, appearing to be 'Christophe Imbaud', written in a cursive style.

Christophe Imbaud